

## **Forte augmentation des besoins en conciliation famille-travail à prévoir, selon un sondage**

**Montréal, le 22 juin 2020** – Un sondage Léger réalisé à la mi-mai auprès de 3 006 travailleurs québécois, qui sont parents ou proches aidants, révèle que 39 % d’entre eux croient qu’ils auront besoin d’accommodements plus fréquents au travail pour des raisons de conciliation famille-travail (CFT), comparativement à la situation qui prévalait avant la crise. Au moment où les entreprises québécoises reprennent progressivement leurs activités et doivent remobiliser leur main-d’œuvre, plus de la moitié (53 %) des personnes sondées se disent prêtes à changer d’emploi si on leur offre de meilleures conditions de CFT.

Selon ce sondage, les entreprises qui feront le pari d’être à l’écoute de leurs employés en leur proposant des mesures de CFT adaptées à la nouvelle situation post-COVID pourraient sortir grandes gagnantes de la relance, du moins au chapitre de leur capacité à ramener rapidement des employés motivés au travail. Pas moins de 87 % des travailleurs sondés disent que l’ouverture de leur employeur à leurs besoins en CFT a un impact important sur leur satisfaction au travail, 85 % sur leur motivation, 83 % sur leur perception générale de leur employeur et 80 % sur leur propension à rester plus longtemps à son emploi.

Pour Marie Rhéaume, directrice générale du Réseau pour un Québec Famille, qui a commandé le sondage, ces résultats témoignent clairement du fait que la crise a créé de nouvelles difficultés pour les familles qui ne disparaîtront pas du jour au lendemain, et qui nécessiteront des adaptations de la part des employeurs. « Afin de participer activement et efficacement à une relance harmonieuse du travail amorcée avec le déconfinement, il faut maintenant que le plus grand nombre d’entreprises mettent en œuvre les mesures de CFT susceptibles de rassurer leurs employés qui ont des responsabilités familiales dans le contexte d’incertitude actuel », commente-t-elle.

### **Le ministère de la Famille accorde un soutien financier de 600 000 \$ au Sceau de reconnaissance en conciliation famille-travail**

Ce sondage est dévoilé en marge d’une annonce faite par le ministère de la Famille quant à l’octroi d’un soutien financier de 600 000 \$ au Sceau Concilivi, une reconnaissance en conciliation famille-travail. Cette initiative du Réseau pour un Québec Famille vise à accompagner les entreprises dans la mise en place de meilleures pratiques en CFT et à permettre à celles-ci de se distinguer au moyen d’une reconnaissance en CFT. L’annonce a été faite dans les locaux de l’Administration Portuaire de Montréal, la plus grande entreprise à avoir reçu cette distinction depuis le lancement du Sceau en septembre dernier. Cet appui financier permettra au RPQF de réaliser une campagne de promotion pour inviter les entreprises québécoises à entamer une démarche en CFT et à arborer le Sceau.

« Les familles joueront un rôle déterminant pour favoriser la relance de l'économie. La démarche menant à l'obtention du Sceau Concilivi participe à la mobilisation des employés et à leur rétention comme le démontrent nos données de sondage. En associant les besoins des familles en matière de conciliation famille-travail et le contexte actuel dans lequel évoluent les entreprises, nous sommes convaincus que nous contribuons collectivement à créer de meilleures chances de sortir grandis de la période exceptionnelle que nous traversons », affirme Marie Rhéaume.

### **À propos du Réseau pour un Québec Famille**

Le Réseau pour un Québec Famille est un regroupement national du secteur famille qui regroupe les principales organisations nationales soucieuses de la situation des familles québécoises et provenant des secteurs communautaire, municipal, éducation, santé et services sociaux, syndicaux, économie sociale. Il s'agit d'un « réseau de réseaux ». Les membres du RPQF représentent plus de 4 000 organisations présentes dans toutes les régions du Québec. Le Réseau se démarque maintenant grâce à son initiative Concilivi, entièrement dédiée à la conciliation famille-travail.

### **Faits saillants du sondage**

- L'adaptation aux mesures de confinement relatives à la COVID-19 a demandé des efforts importants aux familles à la fois sur le plan de la gestion familiale et du travail.
  - 38 % ont trouvé difficile de concilier famille et travail pendant le confinement
  - 60 % disent avoir éprouvé une baisse de productivité
  - 43 % disent avoir eu une charge de travail augmentée
  - 60 % ont trouvé difficile de s'adapter aux mesures de confinement
  - 59 % ont trouvé difficile d'encadrer les activités d'apprentissage à distance de leurs enfants d'âge scolaire
  - 61 % ont trouvé difficile de faire des activités éducatives avec leurs enfants de moins de 5 ans
  
- Alors que s'amorce la sortie de crise et le déconfinement progressif, une part importante des familles devra continuer à composer avec des conditions familiales incertaines, notamment concernant le retour en service de garde ou à l'école et la possibilité d'obtenir du soutien de leurs proches.
  - 43 % des parents dont les enfants fréquentaient un service de garde éducatif n'y retourneront pas leur enfant immédiatement ou sont incertains du moment où ils pourront le faire
  - 46 % des parents d'enfants d'âge scolaire poursuivront l'apprentissage à distance plutôt que de renvoyer les enfants à l'école
  - 47 % des parents dont les enfants fréquentaient un service de garde en milieu scolaire n'y renverront pas leurs enfants
  - 29 % ne recevront plus l'aide de certains de leurs proches en raison des mesures sanitaires qui demeurent

- Le retour au travail s'effectue dans un climat d'inquiétude pour près de la moitié des personnes sondées, entre autres quant au risque d'être contaminé ou quant à l'impact sur les conditions de travail.
  - 54 % se disent généralement inquiets face au déconfinement
  - 44 % se disent inquiets à l'idée de reprendre le travail
  - 32 % des travailleurs ayant été mis à pied croient qu'ils ne pourront pas reprendre le travail immédiatement ou sont incertains du moment où ils pourront le faire
  - Parmi les motifs d'inquiétude, les principaux sont la crainte d'être contaminé (78 %), la crainte de l'impact des mesures sanitaires sur les conditions de travail (53 %) et la capacité à concilier famille et travail en raison de leurs nouvelles réalités familiales (34 %)
  
- Dans ce contexte, les travailleurs auront besoin d'une plus grande adaptabilité de la part de leur employeur en matière de conciliation famille-travail, notamment pour la flexibilité des horaires et la possibilité de s'absenter ou d'interrompre le travail subitement.
  - 46 % croient que les mesures de conciliation famille-travail proposées par leur employeur devront être adaptées
  - 39 % estiment qu'ils auront besoin d'accommodements plus fréquents au travail pour des raisons de conciliation famille-travail
  - Parmi les mesures souhaitées, un horaire flexible (79 %), avoir la possibilité de retourner rapidement à la maison en cas de besoin (77 %), la possibilité d'interrompre le travail pour une certaine période si une situation survient (74 %), la disponibilité d'un plus grand nombre de congés payés pour des motifs familiaux (73 %), la possibilité de constituer une banque d'heures pour du temps accumulé (68 %) et le maintien des possibilités de télétravail (66 %) sont celles qui sont jugées les plus utiles.
  
- La disponibilité de mesures de conciliation famille-travail formelles et adaptées à la situation pourrait être la clé du succès de la relance car celles-ci auront un impact majeur sur la motivation et la satisfaction des employés, sur leur perception de l'image de marque de leur employeur et sur leur propension à rester plus longtemps à l'emploi.
  - 79 % jugent important que les mesures de conciliation famille-travail offertes soient formalisées, c'est-à-dire clairement définies, écrites et diffusées à tout le personnel
  - 87 % affirment que l'ouverture de leur employeur à leurs besoins en conciliation famille-travail aura un impact important sur leur satisfaction au travail
  - 85 % sur leur motivation au travail
  - 83 % sur leur perception générale de leur employeur
  - 80 % sur leur propension à rester plus longtemps à l'emploi de l'entreprise
  - 31 % accepteraient une réduction de salaire en échange de meilleures mesures de conciliation famille-travail
  - 53 % changeraient d'emploi si on leur offrait de meilleures mesures de conciliation famille-travail

Pour consulter les résultats complets : <https://bit.ly/2YcKw0T>

## Méthodologie

Le sondage Web, commandé par le Réseau pour un Québec Famille, a été réalisé par la firme Léger entre le **7 et le 22 mai 2020**, auprès de **3 006 travailleurs québécois qui sont parents et/ou proches aidants**, âgés de 18 ans et plus, pouvant s'exprimer en français ou en anglais. À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe et l'âge pour les proches aidants et les parents afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

-30-

Renseignements :

Réseau pour un Québec Famille

Pour information et entrevues :

Valérie Gonzalo  
[gonzalo@videotron.ca](mailto:gonzalo@videotron.ca)  
514 626-6976